



PREFECTURE DU VAL D'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable
Pôle Urbanisme,
Mission plans locaux d'urbanisme
AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Par arrêté inter-préfectoral en date du 06 octobre 2011, le Préfet du Val d'Oise a prescrit l'ouverture d'une commission d'enquête publique pour l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles du centre Gauciel-Taverny et de son faisceau hertzien.

Cette enquête sera ouverte dans les mairies des communes du département du Val d'Oise :

Taverny, Bessancourt, méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny, Pontoise, Cergy, Vauréal, Courdimanche, Menucourt, Condécourt, Seraincourt.

du département de l'Eure : Boncourt, Croisy-sur-Eure, Douains, Gauciel, Hardencourt-Cocherel, Menilles, Miserey, Pacy-sur-Eure, Vaux-sur-Eure.

du département des Yvelines : Blaru, Bonnières-sur-Seine, Fréneuse, Jeufosse, Méricourt, Saint-Martin-la-Garenne, la Villeneuve-en Chevie, Brueil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette.

Elles se déroulera du 15 novembre 2011 au 16 décembre 2011 inclus.

La commission d'enquête est composée comme suit :

Président : Monsieur Claude RICHER

Membres titulaires : Monsieur Marc ALLART

Madame Françoise DE NENTHON

En cas d'empêchement de Monsieur Claude RICHER, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Marc ALLART, membre titulaire de la commission.

Membre suppléant : Madame Anne-Marie BREUIL

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public, dans les mairies concernées aux heures d'ouverture au public, qui pourra en prendre connaissance et formuler ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Des observations pourront être également adressées par écrit, pendant la durée de l'enquête, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, à la **Préfecture du Val d'Oise -D.D.T. SUADD/PU 5 avenue Bernard Hirsch BP 60158 – 95022 Cergy-Pontoise Cedex à l'attention de Mme Corinne HENRY**, elles seront, dès réception, retransmises au Président de la commission d'enquête.

Aucune observation transmise par messagerie électronique ne pourra être prise en considération.

Afin de recevoir les observations du public et entendre toute personne qui lui paraîtra utile de consulter, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siègera :

en mairie de Taverny (95)	: jeudi 17 novembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00 : samedi 10 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
en mairie de Bessancourt (95)	: lundi 5 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h
en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône (95)	: jeudi 15 décembre 2011 de 16 h 00 à 19 h 00
en mairie de Pontoise (95)	: mardi 22 novembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00 : vendredi 16 décembre de 9 h 00 à 12 h 00
en mairie de Cergy-St-Christophe (95)	: jeudi 24 novembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00 : samedi 03 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
en mairie de Vauréal (95)	: samedi 26 novembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00 : mardi 13 décembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
en mairie de Courdimanche (95) le :	: jeudi 01 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
en mairie de Menucourt (95) le :	: jeudi 01 décembre 2011 de 14 h à 17 h 00
en mairie de Bonnières-sur-Seine (78)	: mardi 06 décembre 2011 de 13 h 30 à 16 h 30
en mairie de Méricourt (78)	: mardi 06 décembre 2011 de 17 h 00 à 19 h 00
en mairie de Gaillon-S/Montcient (78)	: lundi 12 décembre 2011 de 9 h 00 à 12 h 00
en mairie de Oinville-S/Montcient (78)	: lundi 12 décembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
en mairie de Blaru (78)	: mardi 29 novembre 2011 de 14 h 30 à 16 h 30
en mairie de Gauciel (27)	: mardi 29 novembre 2011 de 17 h 00 à 19 h 00 : samedi 10 décembre 2011 de 10 h 00 à 12 h 00
en mairie de Passy-sur-Eure (27)	: vendredi 09 décembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00
en mairie de Boncourt (27)	: vendredi 09 décembre 2011 de 18 h 00 à 19 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Mmes et Mrs les Maires puis transmis dans les vingt quatre heures avec le dossier d'enquête au président de la commission d'enquête. Copies du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête seront déposées dans chacune des mairies concernées, ainsi que dans les préfectures du Val d'Oise, de l'Eure et des Yvelines pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête .

Ces opérations devront être achevées au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.